

ORBE 2004



POINT COMMUNE

N° 10 > Septembre 2004

René Perdrix > Un préfet en préretraite

Orbe > Retour sur la Journée des Communes

Fusions de communes > Des avis partagés



Assainissement des finances cantonales >

Une nécessité pour le Canton et pour les Communes

Bien souvent, j'ai dit qu'il n'y aurait pas de Communes fortes sans un Canton fort et je continue de le penser. Mais aujourd'hui, à l'intention de toutes les personnes concernées, et plus particulièrement à l'intention des décideurs cantonaux, j'affirme également que le canton de Vaud ne résoudra pas ses problèmes en transférant les charges qu'il ne peut plus financièrement assumer sur les communes.

Pour l'UCV, la perspective de voir 100 millions de charges supplémentaires imputées aux communes en 2006, comme l'envisage le Conseil d'Etat dans sa planification financière, est totalement inacceptable. Elle l'a d'ailleurs fait savoir au gouvernement en lui communiquant le texte de la résolution acceptée à l'unanimité par ses membres lors de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2003. Cependant, dans le but de concrétiser notre désir de voir un Etat fort pour des Communes fortes, un groupe de réflexion interne a élaboré un certain nombre de pistes d'économies qui ont été soumises au gouvernement, l'invitant à restreindre son train de vie avant tout transfert de charges supplémentaires sur les communes. Nos propositions, non exhaustives, se veulent indicatives de la voie à suivre en vue d'une correction durable des finances cantonales. Elles supposent deux préalables essentiels: un changement d'état d'esprit et une réelle volonté politique, à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres cantons, Berne et Valais par exemple. Nous n'avons retenu que des mesures garantissant le maintien des prestations fournies par l'Etat et ne générant aucun licenciement ni perte de salaire pour les employés actuels. Par cette démarche, l'UCV a voulu démontrer qu'il existe d'autres mesures propres à restaurer les finances de l'Etat que des transferts de charges supplémentaires aux communes.

Ces propositions n'ont suscité qu'un accueil réservé du gouvernement cantonal qui, le 7 juillet dernier, présentait les mesures d'assainissement de son budget en application de son interprétation de l'article 165 de la Constitution cantonale. Ces mesures devront être approuvées par le Grand Conseil pour être ensuite intégrées dans le budget 2005. Comme certaines d'entre elles comportent des modifications législatives, elles seront soumises au référendum obligatoire voulu par la constitution (date retenue pour cette consultation populaire: 28 novembre 2004).

Pour un Etat fort, nous soutiendrons toutes les mesures d'économies proposées par le Conseil d'Etat, à l'exclusion des économies qui ne sont pas réelles mais consistent en transferts de charges. Conformément à nos statuts, nous laisserons aux «Politiques» le soin de traiter de la fiscalité cantonale. En conclusion, nous nous opposerons énergiquement à toute mesure aboutissant à imposer aux communes d'augmenter leur taux d'impôt dans le seul but de financer des tâches et des dépenses cantonales.



Pierre GRANDJEAN
Syndic de Senarclens
Président de l'Union des Communes
Vaudoises

Sommaire

N° 10 > Septembre 2004

- 2 Orbe >
Retour sur la Journée
des Communes Vaudoises
- 4 Allocation de Madame
Jacqueline Maurer-Mayor
Conseillère d'Etat
- 5 Allocation de Monsieur
Francis Sermet
Directeur du DEWS
- 6 René Perdrix >
Un préfet en semi-retraite
- 8 Témoignage >
Un syndic à mi-parcours
- 9 AVIATCO > Comité
- 10 Fusions de communes >
Vision de l'Etat
- 11 Fusions de communes >
Vision des communes
du district d'Yverdon
- 12 Label de qualité >
pour les forêts vaudoises
- 13 A découvrir >
La Tour de Sauvabelin
- 14 Mémento

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Orbe 2004 > une réussite totale

De l'avis unanime des très nombreux participants à la Journée des communes vaudoises, le samedi 5 juin à Orbe, l'organisation et l'accueil ont été parfaits. Que le comité d'organisation et la population soient vivement remerciés. Leur engagement et leur entente ont été exemplaires.

La promotion des produits de la région a été d'autant plus appréciée et fructueuse qu'elle a été servie par un élan de cœur, de cordialité et de bonne humeur qui a ravi tout un chacun. Faire plaisir a sans doute été la devise des édiles du district d'Orbe et de toute leur nombreuse équipe: de l'aube au crépuscule, tout a été parfait.

L'assemblée des délégués s'est déroulée dans les meilleures conditions et à un rythme soutenu, ce qui n'a pas empêché les participations de monter à la tribune pour faire part de leurs griefs aux Conseillers d'Etat présents.

Nous nous réjouissons de vous retrouver aussi nombreux le samedi 4 juin 2005 à Crissier.

Secrétariat de l'UCV: Nadine Calame



Les discussions vont bon train lors de l'apéritif



Après avoir salué les autorités et l'assemblée lors du repas sous la cantine, M. Claude Recordon syndic d'Orbe nous récite la célèbre fable de La Fontaine accommodée, pour l'occasion, à la sauce vaudoise...

La Cigale et la Fourmi...

Vaud ayant chanté plusieurs décennies
Se trouve fort dépourvu quand la crise fut venue
Pas une seule petite réserve financière ou de marge de manœuvre
Il alla crier famine chez les Communes ses voisines
Les pria de lui donner quelque oseille pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle: «Je vous paierai», leur dit-il
Avant août, foi de Conseiller d'Etat, intérêt principal
Les Communes ne sont pas dépensières, c'est là leur moindre défaut
«Que faisiez-vous au temps des vaches grasses?» disent-elles à ce dépensier
J'ai engagé 3'000 équivalents plein temps depuis 10 ans
J'ai versé, entre 2002 et 2003, 100 millions de salaires supplémentaires
J'ai augmenté, en quinze ans, mon train de vie de 3 à 6 milliards ne vous déplaît
Vous dépensiez! Nous en sommes fort aise
Eh bien, économisez maintenant!

Suite au NON des Vaudois le 16 mai 2004, M. Michel Desmeules syndic de Montricher profite de l'assemblée des délégués pour les remercier de leur vote et récite un poème composé pour l'occasion.

Le Pied du Jura

(Gaston Simond)

Il est des lieux sur cette terre
Où l'on se sent vraiment chez soi
La vie y semble plus légère
On y est plus heureux qu'un roi
Et ce qui s'offre à notre vue
Ce n'est qu'un immense horizon
Une beauté sans retenue
Des bois, des champs, quelques maisons
Et c'est ça, le Pied du Jura

Et sous cette terre bénie
On a découvert un filon
Ni de l'or, ni diamant qui brille
Mais des cailloux à profusion
Ça n'est pas un Eldorado
Ni le pétrole des Emirats
Mais une réserve de matériaux
Qu'à des travaux profitera
Et c'est là, au Pied du Jura

Ce beau pays au temps passé
Fut gouverné par des Bernois
Grâce à Davel notre fierté
Et l'appui d'autres bons Vaudois
Chez eux un jour sont retournés
Mais quelques-uns sont nouveau là
Notre conscience fallait sauver
D'un patrimoine à protéger
Et même là, au Pied du Jura

Il y avait parmi ceux-là
Un dénommé Franz Weber
Plein de succès dans ses combats
Mais peu doué pour les gravières
Sauvez Lavaux et la Venoge
Baux-de-Provence ou bébés phoques
Et tant d'honneurs et tant d'éloges
Ont ébloui ce grand loufoque
Les citoyens de ce canton
Un seize mai ont rejeté
L'initiative par un beau non
On gardera nos libertés
Et surtout là, au Pied du Jura

Et de Mollens jusqu'à Cuarnens
Et de La Praz à Montricher
On pourra aller de l'avant
De l'avenir à décider
Merci Vaudois d'avoir compris
Qu'une réserve mise sous cloche
A personne n'aurait servi
A part peut-être quelques fantoches
Ces sept communes désormais
Dévolues en parc cantonal
Retrouveront bonheur et paix
Dans ce décor phénoménal
Salut à toi, Pied du Jura



Assemblée générale de l'UCV

> Extrait du rapport du président, M. Pierre Grandjean, en complément au rapport annuel

Au cours de l'assemblée - dont toutes les opérations statutaires se sont déroulées sans problème - M. Grandjean a évoqué, dans son rapport, les principaux dossiers qui ont mobilisé l'UCV au cours de l'année écoulée, à savoir:

• EtaCom

2003 a marqué la fin du processus EtaCom, la mise en application des diverses mesures prévues dans les 3 trains successifs et le bouclage financier de toute l'opération, soit la suppression du compte de régulation et la bascule des points d'impôts au 1er janvier 2004.

Parmi les difficultés, il évoque le transfert du personnel administratif des écoles à l'Etat. L'entrée en vigueur de cette mesure a été reportée au 1er janvier 2005. Un groupe de travail a été constitué afin de démêler cet imbroglio.

La suppression du compte de régulation et la bascule des points d'impôts ont fragilisé la situation financière de certaines communes. La disparition du Fonds Bavard reste cependant la principale responsable des déséquilibres.

Il y a encore lieu de résoudre certains problèmes qu'EtaCom n'a pas résolus ou mal réglés, il s'agit des transports scolaires et des tâches des villes-centres par exemple. Les modifications proposées dans la consultation sur la péréquation portent principalement sur la classification financière des communes et les péréquations intercommunales, y compris le traitement du problème des villes-centres et des trans-

ports scolaires. L'UCV n'a pas pris formellement position sur cette consultation vu les réactions fort contrastées des communes.

• Mise en œuvre de la nouvelle constitution

Le Canton dispose de 2 ans pour adapter ses lois ou en proposer de nouvelles. C'est un vaste chantier législatif qui a été ouvert et auquel est associée l'UCV. Pas moins de 9 groupes spécifiques ont été constitués qui touchent l'organisation des communes, l'exercice des droits politiques, les collaborations intercommunales, les églises et les communautés religieuses. Les édiles valdois ne doivent pas laisser passer leur chance de donner leur avis.

• Police 2000

Les vicissitudes de ce projet ont occupé et préoccupé les autorités communales. Les conséquences financières ont suscité des doutes et des interrogations malgré les multiples séances d'information et de rencontres avec M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud et les responsables du projet. L'UCV a procédé à une enquête de satisfaction auprès de ses membres et a rédigé un rapport résumant les critiques et suggestions d'amélioration recueillies. Ce document a été adressé au Conseil d'Etat.

• Procédures de consultation

L'abondance de sujets soumis et les délais de réflexion extrêmement serrés ne permettent plus, hélas, de consacrer le temps nécessaire à un examen et une analyse

minutieux de tous les projets. Depuis le début de l'année, 26 consultations sont parvenues à l'UCV. Les membres se plaignent et certaines communes ont menacé de ne tout simplement plus répondre. Le Conseil d'Etat est prié de prendre des mesures pour stabiliser ces réformes et éviter que ces procédures démocratiques se transforment en démarches alibis purement formelles.

• Groupes de travail internes

Le GT « Finances communales » est arrivé à la conclusion qu'il est nécessaire de procéder à une révision du règlement sur la comptabilité des communes par l'introduction de dispositions nouvelles permettant de clarifier certaines dépenses et de mieux évaluer la santé financière des communes.

A l'échelle du canton, un groupe de réflexion a été mis sur pied pour préparer la révision du règlement sur la comptabilité des communes afin de l'adapter aux directives fédérales relatives aux finances des collectivités publiques et aussi à certaines dispositions de la nouvelle constitution cantonale.

Un GT a été constitué afin d'analyser certains postes du budget cantonal et de proposer des pistes d'économies au Conseil d'Etat. Ses conclusions seront rendues publiques prochainement.

En conclusion, les communes doivent s'unir pour défendre leurs prérogatives. C'est pourquoi un renforcement des échanges réciproques entre les membres et le comité, voire le secrétariat est indispensable.



Le contrôle des présences par les secrétaires de l'UCV



> Extrait de l'allocution de Mme Jacqueline Maurer-Mayor Présidente du Conseil d'Etat vaudois

L'assemblée générale de l'UCV est sans conteste un moment fort de la politique vaudoise. A notre échelle, il constitue pour le Conseil d'Etat l'occasion de dresser un bilan et tirer les perspectives des relations que le gouvernement cantonal entretient ou développe avec son partenaire le plus essentiel: les autorités communales.

Vous savez toutes et tous que nos préoccupations sont placées sous le triple sceau des finances publiques, de la mise en œuvre de notre nouvelle constitution et de la modernisation de nos institutions.

Le Conseil d'Etat est très satisfait d'avoir été suivi par les citoyens vaudois pour le paquet fiscal et l'initiative sur les successions. S'ils avaient été acceptés, ces deux objets auraient mis en péril l'assainissement des finances. Ils n'auraient pas été sans conséquences pour les communes. Le contre-projet du Conseil d'Etat permet de préserver 23 mios annuels aux communes, tandis que le rejet du paquet fiscal leur évite à terme une perte annuelle de 67 mios...

...L'Etat a préservé sa substance fiscale mais n'est pas sorti d'affaire. Il maintient le cap de l'équilibre budgétaire en 2007, malgré les baisses conjoncturelles de recettes fiscales et malgré les difficultés économiques, qui engendrent des coûts et des manques à gagner pour l'Etat... Il entend faire largement sa part en matière d'économies de fonctionnement et attend qu'il en soit de même de tous ses partenaires, par exemple: les communes ou les établissements du parapublic. Il a donc décidé de geler de nombreux objets d'investissement un peu partout dans le canton. Chaque région doit accepter de subir le contrecoup des

mesures d'économie. L'assainissement des finances cantonales constitue l'objectif prioritaire du gouvernement. Pour atteindre ce but, parmi les mesures envisagées, il est question de la répartition des charges et des ressources entre le canton et les communes. Après EtaCom, la situation financière des communes reste sensiblement meilleure que celle de l'Etat...

La nouvelle constitution ouvre la voie au plus important chantier de modernisation que notre canton a connu depuis deux siècles. Le visage du canton et des communes va être profondément redessiné. Le travail qui nous attend, qu'il s'agisse du Conseil d'Etat ou de son administration, du Grand Conseil, ou encore des communes, représente une tâche immense. C'est en avril 2005 que les dispositions d'application concernant les communes et les districts devraient être soumises au Grand Conseil. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a mis en place un comité de pilotage avec divers groupes de travail comprenant notamment des représentants de l'UCV et de l'ADCV...

...Un avant-projet de loi concernant les dispositions constitutionnelles qui traitent des fusions est mis en consultation. Il fixe les règles de procédure ainsi que l'incitation financière et la prime aux fusions. Le nombre d'habitants entrant dans le calcul de l'incitation financière est d'abord limité à 3'000 habitants pour l'ensemble des communes qui fusionnent. Il est ensuite limité à 1'500 habitants par commune qui fusionne ce qui devrait encourager les fusions regroupant de nombreuses communes pour atteindre le chiffre de 3'000 habitants. Ces limites correspondent à l'ambition vaudoise de constituer des entités suf-

fisamment importantes pour être non seulement viables, mais aussi efficaces que possible.

La nouvelle constitution introduit deux nouvelles formes de collaboration intercommunale: la fédération de communes et l'agglomération...

...La fédération de communes est envisagée comme une association de communes renforcée, à savoir qu'elle comporte des particularités la différenciant des associations de communes dans le sens d'un renforcement des liens entre les communes membres. Quant à l'agglomération, elle est conçue comme une fédération de communes comportant des particularités spécifiques au milieu urbain, à savoir précisément une ville-centre et des communes urbaines et contiguës.

Autre nouveauté qui impactera directement la vie des communes, l'article 147 de la nouvelle constitution institue un véritable droit d'initiative populaire susceptible d'être exercé dans toutes les communes (y c. celles à conseil général); la loi doit en régler les conditions d'exercice...

...Le projet de révision des péréquations a fait récemment l'objet d'une consultation auprès des communes. Des représentants de l'UCV et de l'ADCV ont été associés à son élaboration... Les résultats de la consultation font actuellement l'objet d'une évaluation qui devra déboucher, à court terme, sur des orientations politiques réaffirmées de la part du gouvernement. La suppression de la facture sociale, son passage à la charge entière du canton ne saurait en aucun cas être à l'ordre du jour. Il en va de son équilibre financier, mais aussi de la réduction des disparités entre les communes. Y renoncer serait affaiblir considérablement les mécanismes de rapprochement des situations financières des communes. Ce point ne sera pas remis en cause dans le projet final. Au contraire, le Conseil d'Etat tient à une réduction d'écarts jugés actuellement encore excessifs.

La question des villes-centres doit être résolue. Cela concerne Lausanne mais aussi les centres régionaux...

...En considérant la taille des communes comme un des critères de répartition, la péréquation doit aussi contribuer à la volonté clairement affirmée d'accélérer les fusions de communes telle qu'elle ressort de la Constitution. Cela nécessitera des mesures d'accompagnement temporaires pour les petites communes, mais les plus petites d'entre elles doivent savoir que le canton attend d'elles un effort significatif de rapprochement et de fusions, gage d'efficacité accrue et seul moyen de faire valoir une réelle autonomie communale...

...Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire dont l'UCV a pris connaissance à fin 2002 lors d'une procédure de consultation n'a pas changé. Il est organisé autour de six axes stratégiques. Deux d'entre eux intéressent directement les communes dans la mesure où ils portent sur l'organisation sanitaire régionale. Le premier concerne les hôpitaux... Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder la priorité en matière d'investissement à l'Est du canton et de construire avec les Valaisans un centre hospitalier. Ce sera le seul site pour les soins aigus entre Lausanne et Sion. Les investissements pour le Nord du canton et pour l'Ouest lémanique interviendront dans une deuxième étape. Le second influencera l'organisation sanitaire régionale et celle qui porte sur les services médico-sociaux. Cette évolution préoccupe les communes, comme elle préoccupe également les institutions sanitaires. De nouvelles modalités de concertation doivent donner la possibilité aux communes de prendre part au débat sur les structures médico-sociales.

Quant à Police 2000, la phase I des régions pilotes est terminée et le Conseil d'Etat va procéder au bilan intermédiaire après une année de fonctionnement. Des informations plus précises parviendront aux communes d'ici le début de l'automne...

...Au 1er janvier 2004 est entrée en vigueur la «nouvelle LATC» qui donne suite au 3e train de mesures EtaCom. Cette loi implique, pour les services de l'Etat concernés, un changement dans les processus de travail, une rédaction des préavis limitée à la légalité et non plus en opportunité. Les rapports de collaboration entre les communes et les services de l'Etat s'en trouvent également modifiés.

Le projet «MATELO» (modification en aménagement du territoire sur la légalité et l'opportunité) est conduit en 2004 par le SAT. Quant aux constructions «Hors zone», le Canton de Vaud est l'un des trois cantons pilotes chargés d'évaluer les nouveaux besoins et de faire des propositions

Condensé de l'allocution de Monsieur Francis Sermet > Directeur du DEWS



M. Francis Sermet évoque la guerre économique entre nations et entreprises qui est un défi constant. Sur ce champ de bataille, la Suisse gagne et en Suisse, le canton de Vaud gagne. A titre d'exemple, M. Sermet rappelle les noms de plusieurs entreprises «phares»: Nestlé, Kudelski, Logitech, Bobst, etc.

Le Conseil d'Etat a confié au DEWS la responsabilité de la promotion économique exogène, c'est-à-dire de l'activité qui consiste à faire venir dans notre canton des entreprises étrangères. Cette quête constitue probablement le meilleur étalon permettant de mesurer la capacité concurrentielle de notre économie...

La Suisse n'a jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, attiré autant d'entreprises prestigieuses. Ces trois dernières années, elle a gagné le 55% des nouveaux sièges européens ou mondiaux d'entreprises et, parmi ceux-ci, 95% se déclarent satisfaits de notre pays.

L'appui et l'accessibilité des autorités politiques sont des points essentiels. Le fédéralisme a le grand mérite de décentraliser les décisions, de rapprocher les autorités des

chefs d'entreprises. Les communes jouent à cet égard un rôle important en favorisant l'intégration des entreprises dans le tissu économique local.

Si le produit suisse est bon, encore faut-il le faire connaître? C'est la mission de l'organe de promotion dans le monde des cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel, à savoir le DEWS (Développement Economique Western Switzerland) qui est l'organisme chargé de la prospection et de l'acquisition à l'étranger de projets d'implantation dans notre région. Le fait d'avoir regroupé la promotion exogène de trois cantons donne au DEWS une masse critique intéressante. L'expérience montre que le choix du site se fait en fonction des atouts d'une région, du bâtiment recherché, de la nature du terrain, de la proximité d'un aéroport international, sans oublier la fiscalité, ils peuvent aussi avoir une importance non négligeable.

Les entreprises étrangères en Suisse occupent le 15% de la population active et génèrent des revenus fiscaux importants.

Pour tirer tout le profit possible de cette niche de marchés, deux conditions sont indispensables: agir vite avec le maximum de moyens et rester vigilant.

Dans cette lutte, il faut se battre sur tous les fronts, le front interne étant souvent plus difficile que le front externe. Mais, fort de la devise de Denis de Rougemont «L'avenir est notre affaire», M. Sermet a conclu son tour d'horizon en assurant les autorités présentes à Orbe que l'organisme qu'il dirige mettrait tout en œuvre pour contribuer au développement économique durable du Canton, afin de lui assurer l'avenir qui lui revient...

en vue de modification de la loi fédérale et de son ordonnance.

...L'ampleur de la tâche qui nous attend est titanesque. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat entend fermement rencontrer et entendre tous ses partenaires, au rang desquels figurent en bonne place les communes vaudoises. Qu'on le veuille ou non, nous sommes condamnés à faire encore un long chemin ensemble.





René Perdrix, Préfet de Grandson > en semi-retraite?

Enseignant, viticulteur, syndic, à la tête de la préfecture du district de Grandson pendant 25 ans en ayant été le plus jeune préfet nommé dans ce canton au XXe siècle, président de la Confrérie des préfets vaudois, coordinateur de réformes pour le compte de l'Etat, président et animateur de nombreuses associations régionales et plus récemment coprésident de l'Assemblée Constituante. Telles sont en résumé les nombreuses facettes de René Perdrix, la soixantaine rayonnante, le sourire candide de celui qui sait et le regard pétillant de celui qui peut.

Lorsqu'une personnalité aussi compétente dans ses fonctions, visionnaire dans ses perceptions, intègre dans ses décisions et unanimement appréciée de tous ceux qui composent l'aréopage politique de ce canton, annonce qu'elle prend sa retraite, Point Commun(e) se devait de la rencontrer afin de faire en sa compagnie un petit bilan de sa carrière. Une carrière qui est loin d'être terminée, empressons-nous de le dire!

Dans la problématique cantonale, en matière scolaire et dans le domaine des réformes administratives entre autres, René Perdrix, par son esprit novateur et sa grande connaissance de l'histoire vaudoise, a toujours apporté de bonnes solutions; l'une de ses devises étant: «Il faut connaître le chemin qui nous a amenés où l'on est, afin de mieux préparer celui où l'on va!». Oui, l'histoire est presque toujours un excellent sujet de réflexion; ne dit-on pas souvent que «L'histoire se répète!».

• Point Commun(e): Monsieur Perdrix, racontez-nous vos soixante premières années?

- René Perdrix: Je suis né à Champagne, commune dont je suis également originaire. Après mes classes primaires et secondaires à Yverdon, j'ai poursuivi mes études à l'Ecole Normale de Lausanne. Brevet d'instituteur en poche, j'ai été nommé à Giez, où je réside encore aujourd'hui. Lors de mon installation dans la commune et sans l'avoir sollicité, j'ai tout de suite «hérité» de la charge du greffe municipal! Tout comme dans les histoires de Pagnol, le pharmacien, le curé et l'instituteur sont commis d'office pour assumer les tâches administratives. Ensuite j'ai présidé le conseil communal et j'ai été élu à la syndication alors que

j'étais encore très jeune (moins de trente ans) et que je me présentais sans étiquette politique. Par la suite, j'ai adhéré au parti radical. Instituteur d'une classe unique au début, j'ai été à l'origine de la signature d'une convention avec trois communes voisines; ensemble, nous avons formé un groupement scolaire qui est resté longtemps un modèle du genre.

• Comment êtes-vous arrivé à la préfecture?

- Après 17 ans d'enseignement, je désirai changer d'orientation professionnelle; de plus mes 8 ans de syndication m'avaient vraiment forgé une vocation pour la fonction publique. J'ai compris que l'on pouvait faire beaucoup de choses pour la région par le biais de la préfecture et bien que n'ayant jamais été député, j'ai quand même postulé en qualité de préfet du district. A ma grande surprise, j'ai été choisi parmi les huit candidatures pour ce poste; c'est le Conseiller d'Etat Claude Perey, alors chef du département de l'Intérieur et de la Santé publique, qui me nomma.

• Parlez-nous de cette fonction que vous avez si bien servie.

- Le métier de préfet est passionnant, diversifié mais également fort complexe. Non, ne croyez surtout pas que notre travail consiste seulement à l'installation des pasteurs et à fêter les nouveaux centennaires! Malheureusement nous vivons la fin d'une époque; avec le redimensionnement des districts, beaucoup de gens croient que les préfets ne servent plus à rien, que l'on peut sans autre diminuer leur nombre, voire s'en passer et que l'Etat fera des économies. Eh bien c'est faux! L'alerte a pourtant déjà été donnée avec la réforme judiciaire et le rapport Jomini-Bersier. La suppression des tâches pénales des préfets engendrerait à elle seule l'engagement de 15 juges supplémentaires pour le canton! En effet, n'oubliez pas que le préfet est un magistrat puisqu'il a des fonctions pénales, qu'il prend des décisions souveraines. C'est pour ces raisons qu'il est nommé par le gouvernement. Le préfet traite donc de toutes les procédures et délits mineurs débouchant sur une contravention, il introduit un système de règlement de ces dernières par des amendes sans peines privatives de liberté. Si le contrevenant accepte la sanction, l'affaire est terminée. Les délits et infractions peuvent toucher à d'innombrables domaines:



loi sur la circulation, LATC, protection de l'environnement, loi sur le séjour des étrangers, etc. Le rôle du préfet est donc complet, il fait l'instruction puis il se prononce. Alors si on lui retire ces compétences, qui se chargera de ce travail ? Il ne faut pas oublier que la procédure préfectorale est rapide et peu coûteuse, deux avantages non négligeables. Un des aspects les plus passionnants de la fonction de préfet réside dans les relations avec les communes: le préfet est bien plus que le lieutenant du Conseil d'Etat, s'il doit contrôler et inspecter les communes, il a un rôle très important de courroie de transmission (dans les deux sens) entre l'Etat et les communes. Il a également un rôle à jouer au niveau régional, dans la mise en place de collaborations intercommunales et même dans les projets de fusion. Ecouter, conseiller, accompagner, faciliter et stimuler constituent les maîtres mots de notre action. En ce qui me concerne, j'ai été préfet de mon district pendant près d'un quart de siècle, ce qui m'a permis de réaliser beaucoup d'actions pour le développement de la région. Parallèlement j'ai également présidé la Confrérie cantonale de notre corporation.

• **Parlez-nous brièvement de vos autres mandats ?**

- De 1996 à 1998 j'ai fait comme l'on dit une «pige» à l'Etat de Vaud en tant que directeur de la DEME (Démarche de modernisation et d'économies de l'Etat); là j'ai travaillé sur le projet Orchidée 2. L'objectif était de trouver des solutions pour faire réaliser des économies substantielles à tous les services de l'Etat. Après cette parenthèse lausannoise, j'ai repris ma fonction de préfet à Grandson (c'est Paul Rochat, préfet de



Le nouveau complexe Maison Communale et école de Giez

la Vallée, qui assura l'intérim - Ndlr). En avril 1999 j'ai été élu à la présidence de l'Assemblée Constituante au côté d'Yvette Jaggi et de Jean-François Leuba. Cette coprésidence fut vraiment harmonieuse, c'est le bon souvenir que je garderai de cette aventure. Contrairement à certains, j'estime que ce texte contient de nombreuses avancées. Il n'est pas si éloigné qu'on le dit des attentes de la population. Il constitue une bonne base pour les défis que devra relever le Canton. C'est un texte ouvert, qui n'est pas parfait mais qui pourra être amélioré. Son volet le moins achevé est, à mes yeux, celui qui concerne les districts. En stipulant le nombre de districts (8 - 12), l'assemblée a commis une maladresse: cela a suscité des crispations dans toutes les régions du canton et n'a pas permis que la réflexion puisse se développer sereinement sur cette question. Il aurait été préférable de s'en tenir à

une disposition plus générale. Le lien électoral n'a certainement pas facilité les choses et a aussi, sans doute, corrompu le débat. Ce dont je suis le plus fier, en revanche, c'est l'extension des droits politiques aux étrangers au plan communal.

• **Et maintenant ?**

- Je ne suis pas encore à la retraite puisque je préside l'ADNV (Association de Développement du Nord Vaudois) qui regroupe 84 communes des districts d'Orbe, d'Yverdon et de Grandson. Cette association est divisée en quatre secteurs: Affaires publiques, Economie, Tourisme et Centre de gestion des programmes d'intégration. Je suis également président de la société anonyme Y-Parc à Yverdon. A part cela, si j'ai encore un peu de temps, je m'occupe de mes vignes, je fais du tir à la carabine à 10 m et de la musique dans une harmonie, l'instrument dont je joue est le saxophone baryton.

Grâce à de nombreuses initiatives et réformes, aussi efficaces qu'originales, René Perdrix a apporté beaucoup à son village, à sa région et à son canton. Nous n'avons pas résisté au plaisir de lui attribuer une célèbre maxime, légèrement retouchée pour la circonstance:

«Si une hirondelle ne fait pas le printemps, qui fera le changement ? Un(e) Perdrix, assurément!».





Les comptables l'appellent - sans état d'âme - le bilan intermédiaire, les plongeurs le palier de décompression et les cinéastes un arrêt sur image. Arrivé à mi-parcours d'une première législature, un syndic se doit de se réserver un instant de réflexion, alors que les 100 jours sont déjà loin derrière, que l'on a engrangé quelque expérience et que tout reste à faire.

En outre, plus que dans toute autre fonction exécutive, le syndic est aujourd'hui au cœur du changement (restructuration, finances, refonte des compétences) et il est d'actualité de considérer un premier bilan sous l'angle du changement.

Pour cet entracte, nous avons rencontré Daniel Leuba, 50 ans l'année prochaine, syndic de Villars-sous-Yens (540 habitants), qui s'apprête à entamer les 700 jours qui constituent le reste de sa législature.

Daniel Leuba présente un profil somme toute assez représentatif d'une personnalité qui, tant sur le plan professionnel (brevet fédéral d'expert en assurances) que politique (ancien président du conseil communal de Prilly), s'engage pleinement dans un rôle librement accepté. Il se plaît à dire: «on n'est pas sur terre sans raison; on a tous un rôle à jouer». On peut d'ailleurs observer, dans le paysage vaudois, que ceux qui s'impliquent vraiment se donnent également au niveau professionnel.

Après ces deux années et demie d'une première législature, quel est votre premier bilan?

D'avoir mené à bien des projets d'infrastructure, de services et de plan de quartier. Et d'avoir initialisé une réflexion en profondeur sur l'évolution de notre commune, notamment en ce qui concerne le plan d'affectation des zones. Villars-sous-Yens ne sera jamais une cité dortoir, ni une collectivité fermée au changement, au développement et à la croissance.

Ces projets répondent aux attentes de la population et, bien que nous vivions dans une société d'individualistes, j'ai pu noter quelques signes de satisfaction. Pour ce premier bilan, je dirais, en reprenant le vocabulaire d'EVM: acquis! Ceci reste naturellement temporaire, étant donné que nous restons confrontés à un aspect fondamental du changement: les caisses publiques et privées sont vides! On est un peu étonné. On pense que tout va bien et, du jour au lendemain, on change son approche, son train de vie. Et tout ceci se reporte sur les individus.

Etes-vous un homme du changement?

Non, pas à n'importe quel prix. Je suis un homme de la stabilité et de la continuité. Il est clair que notre environnement politique et professionnel est plus que jamais marqué par le changement. Ce change-



Témoignage > Un syndic à mi-parcours



ment, il faut l'assumer et le maîtriser. Et à l'échelon cantonal, on n'assume pas le changement, on le précipite avec des objectifs à court terme. Nous n'avons pas de grands décideurs.

Dans ce contexte, quelles sont les qualités nécessaires à la charge de syndic?

Un syndic doit avant tout posséder une vision du futur et être un grand communicateur. Prenez l'évolution des mentalités. Auparavant, on était sensible au «juste milieu» et à la nuance. Aujourd'hui - par exemple, en ce qui concerne le statut des réfugiés, la naturalisation - les avis, souvent par manque de connaissances, se radicalisent. Les hommes politiques doivent communiquer plus, informer, rassurer.

Le rôle du syndic est donc de communiquer?

Plus que cela. Comme je l'ai dit, il faut avoir une vision. En ce qui me concerne, je suis un politicien intéressé par le monde politique et par ce qui nous entoure. Je ne veux pas être simplement un spectateur. Je veux m'impliquer. J'ajouterai que certains syndics préfèrent se cantonner dans un rôle de gestionnaire plutôt que de politicien. C'est leur choix. Personne n'aime se faire des ennemis.

C'est cependant un lieu commun de dire qu'un syndic aujourd'hui est de plus en plus orienté vers la gestion administrative de sa commune.

(Suite > page 15)



Témoignage > Un syndic à mi-parcours

Ceci en raison de la taille des communes. Tous les grands projets se construisent au niveau régional. Cela signifie que les syndicats restent cantonnés dans des travaux ponctuels et administratifs.

On parle aujourd'hui fréquemment d'associations, voire de fédérations de communes. En fin de compte, cela ne fait que repousser l'échéance d'une décision institutionnelle: la fusion de communes - je suis passionnément proeuropéen, cela explique ma position -. Ce qui est dans l'ordre du temps. Comprenez que, dans le cadre d'une fusion de communes, les villages conserveront leur identité et leur poids dans les discussions politiques. Et les syndicats seront moins des administrateurs.

Prêt à prendre à bras-le-corps cette deuxième moitié de législature?

Bien entendu; certainement pour finaliser les projets en cours et donner le premier coup de pioche à d'autres projets d'envergure. Je dois cependant avouer une cer-



taine fatigue. La charge est lourde et les choses devraient pouvoir aboutir dans de meilleurs délais, sans pour autant négliger les activités nécessaires à l'adhésion des citoyens.

En conclusion, j'ai à cœur de conserver une vision de l'avenir et garder à l'esprit la parole de Saint-Exupéry: «*La terre nous est prêtée, elle appartient à nos enfants*».

AVIATCO > Comité et nouveau logo



Le comité 2004 de l'AVIATCO est composé des personnes suivantes (de gauche à droite sur la photo):

- **Ernest Bucher**, vice-président (Commune de Payerne)
- **Alain Bovy**, secrétaire (Commune de Morges)
- **Catherine Wuthrich**, trésorière (Commune de Nyon)
- **François Jaccard**, président (Commune de La Tour-de-Peilz)
- **Patrice Pradayrol**, secrétaire au pv (Commune de Founex)

Ce printemps, l'AVIATCO s'est donné une nouvelle image avec une corporate identity très moderne. Composée de flèches formant un grand A, elle symbolise les trois secteurs d'activités, un plan cadastral ou encore un échafaudage.

Fusions de communes > La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 et sa mise en œuvre

Que dit la nouvelle Constitution cantonale?

La Constitution du 14 avril 2003 accorde une attention privilégiée aux fusions de communes, en leur consacrant cinq articles (151, 152, 153, 154 et 179 ch. 4): elle prescrit à l'Etat de les encourager et de les favoriser, en facilitant le processus (il ne peut donner lieu à aucune taxe ni émolument cantonal) et en prévoyant dans la loi des mesures incitatives. Ces mesures, notamment financières, doivent être complétées par une prime aux communes qui fusionnent dans les dix ans. Et l'Etat doit faire vite: les dispositions législatives doivent être adoptées au plus tard le 14 avril 2005.

L'intérêt des habitants est essentiel, puisque la fusion (au contraire du mariage, qu'on cite parfois comme exemple) entraîne la disparition des communes fusionnantes et de leurs structures au profit de la nouvelle commune. Aussi la Constitution place-t-elle les citoyens au cœur du sujet: ils peuvent proposer une fusion par voie d'initiative et aucune fusion ne peut intervenir sans leur consentement. Certes, l'initiative est aussi accordée aux fédérations de communes et aux agglomérations et l'Etat a la possibilité «si le besoin l'exige» de soumettre le principe d'une fusion aux électeurs des communes visées, mais la règle est claire: pas de fusion qui ne soit pas voulue par la majorité des citoyens de toutes les communes concernées.

Pourquoi favoriser les fusions?

Le constituant a considéré que, pour que les communes soient fortes et autonomes, elles doivent être en mesure d'assumer leurs responsabilités importantes; or le regroupement des forces résultant d'une fusion est de nature à leur permettre d'exercer mieux leurs compétences, tout en évitant une multiplication des structures intercommunales et les lourdeurs qui les accompagnent (voir Jacques Haldy, «L'organisation territoriale et les communes», in *La Constitution vaudoise du 14 avril 2003, éditée par Pierre Moor, p. 297*).

De fait, suivant les caractéristiques des communes intéressées et les circonstances, les avantages d'une fusion peuvent être multiples: regrouper les forces et éviter la multiplication des structures intercommunales; améliorer le contrôle démocratique en allégeant ces structures; faciliter le recrutement

des municipaux et des conseillers communaux; fournir à la population une occasion unique de créer une nouvelle commune à la mesure de son cadre de vie et de ses aspirations; créer une commune plus forte à l'égard de ses partenaires; simplifier la gestion communale (une municipalité, un conseil, une administration), tout en améliorant sa capacité d'action et son aptitude à fournir les prestations attendues d'elle; permettre une meilleure gestion du territoire, des équipements et des investissements. Les principales craintes que peut inspirer une fusion sont la complexité de l'opération elle-même, une certaine perte d'identité et le souci d'avoir une structure administrative plus importante.

Que propose le Conseil d'Etat?

Le Conseil d'Etat a déposé cet été un projet de loi sur les fusions de communes, dont l'objet est double: favoriser le processus et, couplé à un projet de décret, accorder une aide financière aux communes qui fusionnent (www.dire.vd.ch/dossiers/communes).

Pour favoriser le processus de fusion, le projet prévoit que la procédure est gratuite (art. 1 al. 2) et que le département et les préfets reçoivent la mission d'appuyer les communes dans leur démarche (art. 2).

Les règlements et tarifs de la nouvelle commune doivent en principe être déterminés dans la convention de fusion. Une exception générale est prévue en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, dont la réglementation incombe à la nouvelle commune; d'autres exceptions peuvent être prévues par la convention (art. 12).

Les autorités de la nouvelle commune doivent être élues avant l'entrée en vigueur de la fusion, la nouvelle commune formant l'arrondissement électoral (art. 13 al. 1). Mais plusieurs aménagements sont prévus pour faciliter le processus: si la fusion entre en vigueur dans les six mois avant la fin de la législature, la convention peut prévoir que ces autorités seront constituées sans élection (art. 13 al. 2). Pour la première élection (et pour la législature suivante, si la fusion intervient pendant une législature), elle peut prévoir que chacune des communes qui fusionnent continuera à former un arrondissement électoral pour l'élection du conseil communal et/ou de la municipalité, avec une répartition des sièges proportionnellement à l'effectif de la population;

il peut alors être dérogé aux limites légales à l'effectif du conseil communal (art. 14).

Si la fusion entre en vigueur en cours d'année (par exemple au début d'une législature, qui sera désormais le 1er juillet), le projet permet à la nouvelle commune de reprendre jusqu'à la fin de l'année civile les budgets des communes qui fusionnent (art. 16) et de ne boucler les comptes de ces communes qu'à cette échéance (art. 17); jusqu'alors, dans cette même hypothèse, les péréquations individuelles des anciennes communes restent en vigueur (art. 18), de même que les arrêtés d'imposition pour les populations qu'ils concernent (art. 19).

L'incitation financière à la fusion proposée par le Conseil d'Etat consiste en un montant en francs par habitant (250 fr., selon le projet de décret), plafonné à 1'500 habitants par commune qui fusionne mais au plus à 3'000 habitants pour la commune nouvelle. La fusion de plus de deux communes est encouragée par l'application d'un multiplicateur. Un autre multiplicateur doit favoriser les communes qui fusionneront dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la loi (il est de 2 pour les 5 premières années et de 1,5 pour les 5 années suivantes). Les communes qui auront fusionné entre le 14 avril 2003 et l'entrée en vigueur de la loi bénéficieront aussi de ces mesures. Le financement se fera par un fonds alimenté par une hausse d'un demi-point du coefficient d'impôt cantonal.

Pour le surplus, le projet organise la procédure et définit les rôles respectifs des municipalités, des conseils, de la population, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, lequel ratifie la convention pour lui donner force de loi (articles 3 à 9).

Le Grand Conseil devrait traiter ce projet en automne 2004. L'entrée en vigueur de la loi pourrait intervenir en 2005 et celle du décret le 1er juillet 2006, selon les intentions du Conseil d'Etat.





Fusions de communes

> Point de vue des petites communes du district d'Yverdon-les-Bains

L'encouragement aux fusions, prévu par la nouvelle constitution vaudoise, suscite, dans de nombreuses communes de «l'arrière-pays», un sentiment d'amertume.

En fait, c'est beaucoup moins la perspective de fusion que la façon dont le processus est amené qui est à la source de cette amertume.

En effet, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, le système EtaCom était censé, par une péréquation juste et objective, atténuer les disparités entre les communes et conduire à un système meilleur et un traitement plus équitable.

Or, dès la première révision périodique des péréquations cantonales, et plus encore lors du projet de loi sur les fusions de communes, on se rend compte que les intérêts des communes à faible densité démographique sont purement et simplement mis de côté. Est-ce par maladresse, par ignorance ou par volonté?

Le but à atteindre à n'importe quel prix est la fusion, dans les plus brefs délais, quitte à asphyxier financièrement plus de 40 communes par la nouvelle péréquation afin de les contraindre à fusionner.

Chacun s'accorde à reconnaître que la collaboration intercommunale est nécessaire, et les exemples dans ce sens ne manquent pas:

écoles, SDIS, eaux, épuration, élimination des déchets et la liste est loin d'être exhaustive... Toutefois, on peut se demander pourquoi ces structures de collaboration, une fois mises en place, ne sont soudain bonnes qu'à jeter, d'autant plus qu'elles ont été élaborées à partir d'un critère essentiel, voire vital: **répondre aux besoins de l'habitant**. On ne peut en dire autant ni du projet de révision des péréquations, ni du projet de loi sur les fusions.

Pour qu'une fusion soit réussie, il est nécessaire que les conditions cadres soient réunies et qu'un système péréquatif plus juste soit appliqué, alors qu'une fusion contrainte est le plus sûr chemin vers l'échec.

En outre, l'argument avancé voulant que les communes fusionnées seront fortes laisse perplexe: prétendre que plusieurs communes à faible capacité financière vont constituer, une fois réunies, une commune aisée, cela relève de l'utopie et nul ne peut être dupe de cette allégation. Économiquement parlant, la fusion n'apportera aucune solution, si ce n'est la manne ponctuelle d'incitation... qui sera financée par... les communes, évidemment.

Du côté de l'Etat, peut-on vraiment penser que la diminution du nombre d'interlocuteurs représente la solution à ses soucis financiers?... par la réduction des timbres-poste ou du nombre des imprimés par exemple...

Quant à la difficulté de trouver, dans les petites localités, des personnes disposées à faire partie des autorités, elle existe réellement. Mais s'est-on posé une fois la question de savoir si cette réticence ne provenait pas du seul fait qu'on amenuise comme peau de chagrin les compétences des communes, qui n'ont bientôt comme seul rôle que de délier leur bourse?

De plus, à l'instar de nombreuses autres mutations récentes, la volonté d'appliquer à toutes les communes, quelles que soient leurs particularités, un traitement unique est à nouveau flagrante, alors que notre canton, comme le pays tout entier, est très diversifié et a besoin de systèmes «à géométrie variable», adaptés à chaque région et tenant compte des caractéristiques géographiques, topographiques, démographiques ou économiques.

Ce qui nous est proposé - voire imposé - aujourd'hui relève typiquement d'une solution technocratique, sortie tout droit de bureaux dont les occupants ne connaissent pas la réalité du terrain et ignorent totalement que l'arrière-pays a lui aussi beaucoup à offrir à ceux qui veulent bien aller à sa rencontre. Le propos de l'auteur n'est pas de dresser ici une liste de ces offres, mais bien plutôt d'inviter le lecteur à venir les découvrir. Peut-être comprendra-t-il alors mieux la présente prise de position?

En conclusion, il importe de répéter qu'il ne s'agit pas ici de refuser la fusion, mais bien plutôt la façon parfaitement antidémocratique d'y amener certaines communes. Le Conseil d'Etat semble très pressé de limiter à la portion congrue le nombre de ses interlocuteurs et de jeter au panier un système certes ancien, mais qui fonctionne à satisfaction, au profit d'une cascade de fusions prématurées de communes non encore «mûres» pour le faire.



Texte > Jean-Marc Baillif, syndic de Cuarny, (porte-parole de 25 communes du district d'Yverdon-les-Bains)



Label de qualité > pour les forêt vaudoises

L'Assemblée générale de l'Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais (La Forestière) du 17 janvier 2002 a donné mandat à sa Direction de mettre sur pied la certification des forêts vaudoises.

Les buts de cette certification sont de démontrer qu'une exploitation forestière peut être compatible avec le milieu environnemental, social et économique, d'obtenir des avantages sur le marché, d'assurer le «certificat d'origine SUISSE» et d'associer les organisations écologiques.

Il existe deux labels reconnus:



le **FSC** (Forest Stewardship Council) a été initialement créé pour lutter contre la destruction des forêts tropicales. Il est international. De plus, il est soutenu par des représentants de l'environnement (WWF), de la société et de l'économie.



le **Q+ bois** (Swiss Quality) est celui de la Conférence suisse de l'économie du bois. Il donne droit au label équivalent **PEFC** de l'Union Européenne.

La Forestière a choisi la double certification, car le label FSC est internationalement reconnu et le label Q+ apporte le certificat d'origine Suisse. Ils permettent de faire la preuve de la qualité de la gestion durable de nos forêts.

Le processus prend du temps et le canton a été divisé en «tranches». La tranche «1» a reçu ses certificats à l'occasion de l'Assemblée générale du 4 décembre 2002. Depuis lors, les tranches se succèdent et la troisième tranche a reçu ses certificats au mois de juin 2004.

Actuellement, ce sont quelque 30'000 ha de forêts vaudoises qui sont d'ores et déjà certifiées.

Afin de promouvoir la certification et de la faire connaître au grand public, le comité de certification de La Forestière a développé un concept publicitaire. Des **panneaux** sont désormais à la disposition des propriétaires pour être affichés à l'entrée des forêts certifiées (voir photo ci-contre).

Notre site Internet www.laforestiere.ch est également un outil d'information à l'intention du grand public. Vous trouvez des renseignements sur les labels, ainsi que la liste des propriétaires forestiers vaudois qui sont certifiés.





A découvrir > La Tour de Sauvabelin

Historique

C'est durant les années 80 que Julius Natterer, professeur à l'EPFL, propose à ses élèves l'étude de diverses constructions de bois s'intégrant harmonieusement et fonctionnellement en forêt. Dans la foison des projets présentés et durant les discussions qui entourèrent la création de la Maison de la forêt de la Ville de Lausanne (1990 à 1992), on retrouve plusieurs esquisses d'une tour d'observation du paysage et de la nature. Par la suite, et au cours de fertiles échanges de vues entre Messieurs Julius Natterer et René Badan, alors responsable des forêts lausannoises, le projet d'une construction élevée, faite de bois massif avec plate-forme d'observation, se précisera et s'affinera.

Le site de Sauvabelin

L'histoire du site de Sauvabelin permet de mieux comprendre les importants investissements consentis depuis plus d'un siècle, afin d'offrir aux Lausannois et aux touristes un lieu d'accueil privilégié.

La mise en eau de l'étang artificiel date de 1888. Cette initiative est à mettre au compte de la Société de Développement de Lausanne. C'est donc tout naturellement qu'en 1997, l'Union des Sociétés de Développement de Lausanne se désigna volontaire pour assurer le rôle de maître d'œuvre pour la construction de la Tour de Sauvabelin.

Construction

La Tour de Sauvabelin est construite entièrement en bois issu des forêts lausannoises. On y trouve du douglas, du sapin blanc et du mélèze. Le principe constructif s'inspire de la vis d'Archimède, repris par Léonard de Vinci pour la construction de l'escalier principal du château de Chambord (Loire-France). Le bois massif y est roi puisque l'on n'a pratiquement pas utilisé de colle dans cette construction.

Accès à la tour et exploitation

L'accès au site de Sauvabelin est possible par les transports publics de la région lausannoise et confère ainsi un caractère populaire à ce projet. Elle est ouverte au

public en journée (entrée libre) selon un horaire saisonnier variable. Pour des raisons de sécurité, la tour peut être fermée en cas de fort vent ou en cas de gel (risque de glissade). Son exploitation est confiée au Service des Forêts et à celui des Parcs et Promenades de la Ville de Lausanne.

Quelques chiffres

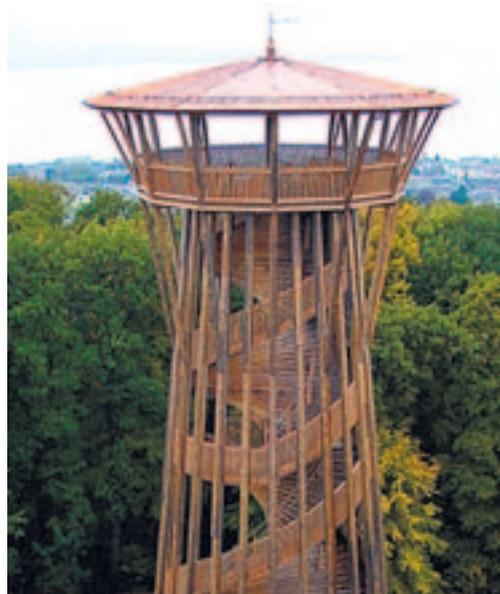
La hauteur totale de l'ouvrage est de 35 mètres. Le diamètre de la base est de 12 mètres, celui de la couronne de dix. Le poids total est d'environ 85 tonnes (sans le radier en maçonnerie). 151 marches permettent de gravir cet ouvrage. Le coût total de ce projet est de 1,2 million de francs.

Financement

Le financement a été assuré pour moitié par des fonds publics (Agenda 21 de la Ville de Lausanne, Fonds d'Equipement touristique de la région lausannoise et fonds cantonal; contributions de fondations et de 56 communes vaudoises). Pour l'autre moitié, le financement a été assuré par des donations d'entreprises privées, d'associations ou de particuliers. Ces contributions donnent droit à une inscription gravée sur un balustre, une marche ou une lame de plancher. Elles s'élèvent à CHF 100.- / 1'000.- / 3'000.- ou encore 5'000.- selon les diverses catégories (il reste encore des emplacements libres!).

Renseignements

Service des Forêts de la Ville de Lausanne, Case postale 27, 1000 Lausanne 25, tél. 021 315 42 77



MÉMENTO

<i>Date</i>	<i>Qui</i>	<i>Quoi</i>	<i>Où</i>	<i>Organisateur</i>
23 septembre	UCV	Conseil des «57»	Rolle	UCV
24 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Lutry	ACVBC
28 septembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
01 octobre	AVSM	Assemblée générale	Prangins	AVSM
06-07 octobre	AVDCH	Cours de formation	Jongny	AVDCH
26 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
27 octobre	AVDCH	Régionale Est vaudois (après-midi)	Chardonne	AVDCH
28 octobre	AVDCH	Régionale Broye (après-midi)	Corcelles-près-Payerne	AVDCH
29 octobre	AVDCH	Aggio (après-midi)	Froideville	AVDCH
15 novembre	AVDCH	Régionale de la Côte (après-midi)	Trélex	AVDCH
17 novembre	ACPMV	Assemblée générale d'automne	?	ACPMV
23 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
25 novembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
02 décembre	UCV	Conseil des «57»	?	UCV
15 décembre	UCV	Comité	?	UCV



Journée des Communes vaudoises à Orbe, repas sous la cantine